



Présents :

Mme Régina DUTACQ-FOUILLAUD, Maire,
Mme Brigitte PRIME, M. Patrick THELLIER, M. Florent GOULEY adjoints.
Melle Amandine BASLEY, Mme Carine LE PUIL, Mme Yvette BOUVIER, M. Daniel PETIT (Conseillers Municipaux).

Absents excusés :

Jean-Christophe HERVEET a donné pouvoir à Mme Carine LE PUIL.
Mme Annie RAULIN a donné pouvoir à Mme Régina DUTACQ-FOUILLAUD.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le cinq avril deux mil dix-huit s'est réuni le onze avril deux mil dix-huit à 19h00, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Régina DUTACQ-FOUILLAUD, Maire.

Le secrétaire de séance est désigné : Monsieur Daniel PETIT

Madame le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour :
Vote des taux communaux 2018

Vote	
Pour	10
Contre	
Abstention	

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2018 :

Madame le Maire demande s'il y a des remarques sur le compte-rendu de la réunion du conseil du 04 avril 2018 ?

Oui, le compte rendu indique que le conseil a voté le point n°2 à 10 pour mais sur la résiliation du bail et non sur la signature du bail. Il convient de modifier comme suit :

« Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne pouvoir à Madame le Maire pour la signature de ce bail au profit de la société 'Douceur Caramel' »

Vote	
Pour	9
Contre	1
Abstention	

Madame le Maire rappelle l'ordre du jour :

- 1- Délibération vente de la Tranche 3 de NEXITY
- 2- Délibération SDEC points lumineux et remplacement 2 lampadaires Route de Loucelles
- 3- Délibération pour lancement d'une étude à la vue de la réalisation du Cabinet d'Ostéopathe
- 4- Délibération pour implantation d'une Antenne relais Orange sur Parcelle communal au lieu d'une implantation sur parcelle privée

- 5- Délibération pour mise en place du RIFSEEP pour les employés communaux
- 6- Délibération pour implantation de coussins berlinois route de Brouay
- 7- Délibération pour mise en place cheminement sécurisés des piétons Rue de Tilly
- 8- Information sur fin des Travaux route de Loucelles et inauguration le samedi 28 avril à 11h00
- 9- Délibération pour CA 2017 et Budget 2018
- 10- Vote des taux communaux 2018
- 11- Délibération pour attribution des subventions 2018 aux associations

1/ Délibération vente de la Tranche 3 de NEXITY

Madame le maire rappelle que la promesse de vente signée en mars 2015 oblige la commune a vendre les terrains a la société Nexity Foncier Conseil si cette dernière en fait la demande dans les délais prévu.

La société NFC a levé l'option en date du 28 février 2018, la commune est donc dans l'obligation de lui vendre les terrains.

Par ailleurs, madame le Maire précise qu'à la suite d'une réunion avec la société NFC et le notaire, Maitre Lemasle, il est convenu d'entamer des négociations obligeant l'acquéreur à apporter à ses frais les modifications sur l'aménagement de ce lotissement et de travailler sur la destination de la zone « espace vert, espace public » pour y aménager un terrain de tennis, un parcours santé et un skate-parc et de mettre en place deux voies de sorties distinctes, une en nord-est du lotissement, l'autre en sud-ouest du lotissement, permettant de désengorger la situation.

Après avoir délibéré sur ces points :

Le Conseil municipal autorise Madame le Maire

- A signer la vente par la commune d'Audrieu à la société Nexity Foncier Conseil en exécution et réalisation de la promesse de vente du 10 mars 2015 en tant qu'elle porte sur la dernière tranche du lotissement « cœur de bourg » moyennant le prix net vendeur de 90.000 euros, étant précisé qu'à ce prix vient s'ajouter l'obligation faite à l'acquéreur de viabiliser 2 parcelles de terrains à bâtir représentant une surface totale de 750 m2 environ.
- A négocier avec la société NFC les modifications des aménagements des futurs espaces publics du lotissement « Cœur de Bourg ».

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal

Vote	
Pour	10
Contre	
Abstention	

2/ Délibérations SDEC :

- a) Renouvellement foyer 05-08 A 10 sur poteau suite aménagement route de Loucelles CD 158 :

Madame le Maire donne la parole à Mr GOULEY qui présente au Conseil Municipal un projet envoyé par le SDEC ENERGIE concernant un renouvellement du foyer 05-08 A 10 sur poteaux suite à l'aménagement Route de Loucelles – CD N°158 à AUDRIEU. Le coût total du projet est de 1 911,02 € T.T.C., et la contribution de la commune s'élèverait à 1 194,39 €, déduction faite de la part du financement assurée par le SDEC ENERGIE. Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur l'acceptation du renouvellement du foyer 05-08 sur poteaux suite à l'aménagement Route de Loucelles – CD N°158 à AUDRIEU.

↳ **Après avoir entendu toutes les explications, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

*** de renouveler le foyer 10-08 A 10 sur poteaux suite à l'aménagement Route de Loucelles – CD N°158 à Audrieu, dont la contribution de la commune s'élève à 1 194,39€, correspondant au moment du devis de 1 911,02€ TTC, déduction faite de la part du financement assurée par le SDEC ENERGIE.**

*** d'imputer cette dépense à l'article 6554, en section de fonctionnement.**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal

Vote	
Pour	10
Contre	
Abstention	

b) Renouvellement foyer 03-31 hors service rue du Stade :

Madame le Maire donne la parole à Mr GOULEY qui présente au Conseil Municipal un projet envoyé par le SDEC ENERGIE concernant un renouvellement du foyer 03-31 hors service rue du Stade à AUDRIEU. Le coût total du projet est de 979,68 € T.T.C., et la contribution de la commune s'élèverait à 612,30 €, déduction faite de la part du financement assurée par le SDEC ENERGIE.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur l'acceptation du renouvellement du foyer 03-31 hors service rue du Stade à AUDRIEU.

- ↳ **Après avoir entendu toutes les explications, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**
- * **de renouveler le foyer 03-31 hors service rue du Stade à AUDRIEU, dont la contribution de la commune s'élève à 612,30 €, correspondant au moment du devis de 979,68 € TTC, déduction faite de la part du financement assurée par le SDEC ENERGIE.**
 - * **d'imputer cette dépense à l'article 6554, en section de fonctionnement.**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal

Vote	
Pour	10
Contre	
Abstention	

c) Aménagement de 4 lampadaires plus renouvellement de foyer – route de Brouay – variante avec terrassement :

Madame le Maire donne la parole à Mr GOULEY qui présente au Conseil Municipal un projet envoyé par le SDEC ENERGIE concernant Aménagement de 4 lampadaires plus renouvellement de foyer – route de Brouay – variante avec terrassement.

Deux propositions :

* Le coût total du projet est de 11404,12 € T.T.C., et la contribution de la commune s'élèverait à 7127,57 €, déduction faite de la part du financement assurée par le SDEC ENERGIE.

* Le coût total du projet est de 17104,63 € T.T.C., et la contribution de la commune s'élèverait à 10690,40 €, déduction faite de la part du financement assurée par le SDEC ENERGIE

- ↳ **Après avoir entendu toutes les explications, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**
- d'imputer cette dépense à l'article 6554, en section de fonctionnement.**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal

Vote	
Pour	10
Contre	
Abstention	

3/ Délibération pour lancement d'une étude à la vue de la réalisation du Cabinet d'Ostéopathe

Madame le Maire donne la parole à Madame Le Puil : dans la perspective de la création d'un cabinet d'ostéopathe sur la commune d'Audrieu, il est envisagé l'aménagement du préau situé au 5 rue du Moutier, en face le salon d'esthétique.

Des schémas ont été réalisés dans le cadre du groupe de travail mené par monsieur Gouley et il a été décidé en commissions bâtiment de consulter un cabinet d'architecte pour que l'étude puisse être lancée et que la réalisation des travaux à réaliser soient suivis.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de confier à un architecte cette mission.

La proposition que reçue de la société SCPA DALIGAUX pour la réhabilitation du préau en local professionnel s'élève à 7790,00 Euros HT.

Nous avons consulté un autre cabinet pour les mêmes prestations et attendons le retour.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à passer la commande auprès d'un des deux cabinets d'architectes consultés, dans la limite de 7790,00 HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser madame le maire à signer le bon de commande pour lancer l'étude auprès d'un cabinet architectes pour un montant n'excédant pas de 7790,00 euros hors taxe

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal

Vote	
Pour	9
Contre	
Abstention	1

4/ Délibération pour implantation d'une Antenne relais Orange sur Parcelle communal au lieu d'une implantation sur parcelle privée

La Société ORANGE souhaite installer une antenne relais de téléphonie mobile sur la parcelle privée ZA117b, au quartier du Moulin Hervieu

L'implantation de cette antenne permettra une amélioration de la couverture.

La société CIRCET a déposé pour le compte de la société ORANGE une déclaration préalable qui dans le cadre de son instruction, fait l'objet d'une demande de pièces complémentaires.

Madame le Maire indique avoir émis un avis défavorable à ce dossier expliquant que cette installation pourrait être implantée sur le domaine public en zone ZA8 où se trouve la station de traitement. Ce qui aurait pour avantage de regrouper les équipements publics en un seul et même endroit et permettrait à la collectivité de percevoir la redevance d'occupation domaine public puisqu'elle en subira les nuisances.

Madame le Maire souhaite recevoir l'avis des conseillers municipaux et demande que soit mis en délibération ce point qui consiste

- 1/ refuser l'installation de cette antenne sur le domaine privée (parcelle ZA117b),
- 2/ autoriser l'installation d'une antenne sur le domaine public (parcelle ZA8)
- 3/ à négocier la convention d'occupation temporaire du domaine public

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré :

- Emet un avis défavorable pour l'installation d'une antenne relais sur la parcelle za117b
- Donne son accord pour la mise en place d'un pylône de téléphonie mobile sur la parcelle ZA8

AUTORISE Madame le Maire :

A signer l'arrêté refusant l'installation de cette antenne sur la PARCELLE ZA117b

A demander à Orange de déposer une DP sur la parcelle ZA8 –domaine public

A négocier la convention d'occupation temporaire du domaine public avec la société Orange ainsi que le montant de la redevance annuelle

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal

Vote	
Pour	9
Contre	
Abstention	1

5/ Délibération pour mise en place du RIFSEEP pour les employés communaux

Brigitte Prime, 1ere adjointe en charge des finances et des ressources humaines présente le dossier. Cette disposition permet d'identifier les catégories de salariés communaux qui pourraient bénéficier de certaines primes et d'en définir les critères et montant.

Le RIFSEEP sera obligatoire au 1^{er} janvier 2019.

Il est demandé aujourd'hui au Conseil de donner son accord pour démarrer ces réflexions et préparer l'étude du contenu du RIFSEEP afin que ce dossier soit présenté au comité technique.

Il ne pourra être mis en place qu'après validation du conseil municipal.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de valider le principe de l'étude pour constituer le dossier RIFSEEP et donne à madame le maire le pouvoir pour monter ce dossier et le présenter au comité technique

Vote	
Pour	10
Contre	
Abstention	

6/ Délibération pour implantation de coussins berlinois route de Brouay

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur l'équipement de la route de Brouay avec deux coussins berlinois et la signalisation routière adaptée, afin de ralentir la circulation sur cette voie, en attendant que les travaux d'aménagement de voirie soient réalisés par le département afin de mettre en sécurité les piétons principalement les enfants se rendant à pied à l'abri bus depuis le lotissement des Jonquilles. La pose sera réalisée par les services de la commune précise Mr GOULEY.

Puisqu'il s'agit d'une route départementale, nous avons vu la faisabilité avec monsieur Lecointre, Directeur départementales de l'Agence routière lors de notre réunion de la semaine dernière et nous adresserons au service technique une permission de voirie.

Les coussins berlinois sont déjà acquis par la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, - Approuve le projet d'équipement de la route de Brouay avec des coussins berlinois et leur signalisation, présenté par Monsieur Gouley

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal

Vote	
Pour	9
Contre	1
Abstention	

7/ Délibération pour mise en place cheminement sécurisés des piétons Rue de Tilly

Mme le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur l'équipement de la rue de Tilly avec l'installation de balises type J11 et la signalisation routière adaptée, afin de mettre en sécurité les piétons circulant sur la bande droite sens Audrieu Tilly. En effet, les travaux de réalisation de trottoirs sont budgétés et devront être conduits par les membres du prochain Conseil Municipal, en attendant il convient de prendre les dispositions nécessaires et nous demandons l'installation de cette mesure provisoire.

Mr GOULEY précise que l'équipement commencera depuis l'angle de la rue du stade jusqu'à l'angle du chemin devant l'ancienne boulangerie à raison d'une borne tous les 4 mètres environ.

La pose sera réalisée par les services de la commune. Puisqu'il s'agit d'une route départementale, nous avons rencontré monsieur Lecointre, Directeur départementales de l'Agence routière lors de notre réunion de la semaine dernière et nous adresserons au service technique une permission de voirie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, - Approuve le projet d'équipement de la rue de Tilly avec des bornes type J11 permettant la mise en sécurité des piétons sur le côté de la chaussée.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal

Vote	
Pour	9
Contre	
Abstention	1

8/ Information sur fin des Travaux route de Loucelles et inauguration le samedi 28 avril à 11h00

Mr Florent Gouley présente le dossier. Le renforcement des rives, le marquage au sol et la pose de panneaux de signalisation, seuls travaux restants, seront réalisés au cours de la semaine prochaine.

L'inauguration de cette route est fixée au 28 avril à 11 h

9/ Délibération pour CA 2017 et Budget 2018 :

a) Compte administratif 2017 :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		418 168,99		210 830,02		629 999,01
Opérations de l'exercice	312 294,84	461 418,85	62 134,03	97 713,27	374 428,87	559 132,12
TOTAUX	312 294,84	880 587,84	62 134,03	308 543,29	374 428,87	1 189 131,13
Résultats de clôture		568 293,00		246 409,26		814 702,26
Restes à réaliser			372 137,80	12 160,00		384 297,80
TOTAUX CUMULES	312 294,84	880 587,84	434 271,83	320 703,29	374 428,87	1 201 291,13
RESULTATS DEFINITIFS		568 293,00	113 568,84		746 566,87	454 724,46

Le MAIRE MAIRE réuni sous la présidence de
après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par, MAIRE,
statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,
Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B			
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (461 418,85 - 312 294,84)			568 293,00
Excédent de fonctionnement reporté (B - FR 002)			149 124,01
Excédent de fonctionnement reporté (B - FR 002)			419 168,99
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E			
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (97 713,27 - 62 134,03)			246 409,26
Résultat antérieur reporté excédentaire (E - IR 001)			35 579,24
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (12 160,00 - 372 137,80)			210 830,02
Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)			-369 977,80
Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)			-113 568,84
décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :			
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)			
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)			
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)			568 293,00
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)			

Après avoir entendu toutes les explications de Brigitte PRIME, 1ère adjointe, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le compte administratif 2017 qui est conforme au compte de gestion 2017 de la perception.

Mademoiselle Amandine Basley fait remarque à madame le Maire qu'elle ne doit pas prendre part au vote.

Vote	
Pour	8
Contre	
Abstention	1

b) Budget primitif 2018 :

Madame Le maire souligne que le Budget 2018 a été établi sur la base d'un fonctionnement basic sans stratégie de gestion particulière de façon à ne pas engager l'équipe municipale qui lui succèdera. Cette dernière pourra compléter le budget par un budget intermédiaire le moment venu.
Le budget est ainsi présenté à l'assemblée par madame Prime ;

Après avoir entendu toutes les explications de la 1^{ère} adjointe, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le budget.

Vote	
Pour	9
Contre	
Abstention	1

c) Vote des taux 2018 :

Madame le Maire rappelle les taux 2017 pour en délibérer pour 2018.

	TAUX	BASES D'IMPOSITION	PRODUIT FISCAL ATTENDU
Taxe d'Habitation	7.78 %	696 400	54 180 €
Taxe Foncière sur le Bâti	15.77 %	446 100	70 360 €
Taxe Foncière sur le Non Bâti	20.07 %	98 600	19 789 €
TOTAL			144 329 €

Madame le Maire propose de maintenir pour l'année 2018 les taux 2017.

↳ Après avoir entendu toutes les explications, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les taux 2018 à l'identique de 2017 comme présenté ci-dessus dans le tableau.

Vote	
Pour	10
Contre	
Abstention	

10/ Délibération pour attribution des subventions 2018 aux associations

Madame le Maire expose qu'au regard de la situation actuelle, il n'est pas souhaitable pas prendre d'engagement sur ces sujets et de laisser à la future municipalité le soin de le faire.

Le vote des subventions 2018 devra donc être vue ultérieurement.

Cependant, elle estime nécessaire que soient votés les 2 attributions suivantes ;

Celle du CCAS pour lequel Madame le Maire propose que soit alloué le même montant que l'année dernière, soit 5000 € pour la subvention de fonctionnement ce qui lui permettra de poursuivre ses actions.

Celle du comité des Fêtes pour lequel Madame le Maire propose que soit alloué la somme de 3500 € afin de ne pas bloquer les engagements de dépenses auxquels le comité devra faire face afin de lui permettre d'organiser le feu de la Saint Jean.

Chiffre Dossier	ASSOCIATION	MONTANT des ACCORDS L 2017	PROPO SÉS	ACCORDÉ 2018
1	ADAMS (B PERSONNELLE PAS DEMANDE p 2017)	0,00		
2	ASSOCIALE MAIRE ET ADJOINTS	90,00		
3	FESTIVAL DES LIVRES - NEUCHÂTEL	200,00		
4	BOC B.B. ICHÉQUE	1 500,00		
4bis	MJC SUBVENTION	4 500,00		
5	CHORALE CLAUDE MONTEUX Fin 2017	220,00		
6	CLUB ANGES B.M. NICH	900,00		
7	CLUB ANGES VOYAGE	650,00		
8	COMITE SAILLAGE	800,00		
9	COMITE LUNDI	120,00		
10	ASSOCIATION CANTON	120,00		
11	LES AUBREY J.F.O.	6 000,00		
12	CLUB CLUB AUDREY	1 200,00		
13	TRIPY N. K. ROUTIERE	500,00		
14	LA PETIT BURSE	200,00		
15	LES JUVENILS CYCL. D. AL. CR. P.	700,00		
16	PERSONNE AGÉE DU CANTON	200,00		
17	LE COURSE POPULAIRE	1 000,00		
18	COMITE DES FÊTES	3 500,00	3 500,00	
19	BRINFRAN J. J. J. J.			
20	CALE CA. VADOIS - D. J. J. J.	100,00		
21	ASSOCIATION ANCIENS DU CANTON	500,00		
22	AUTRES ASS. J. J. J. J.			
		24 200,00	3 500,00	0,00

↳ Après avoir entendu toutes les explications, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'allouer la subvention de 5000 € au CCAS pour 2018 et 3500 € au Comité des fêtes.

Vote	
Pour	9
Contre	
Abstention	

Madame Carine LE PUIL, membre du Comité des fêtes, ne prend pas part au vote.

- Madame le Maire informe l'assistance que la cérémonie du 8 mai se déroulera à 15 h 00 le 8 mai et invite les habitants et les enfants de la commune à participer à cette cérémonie commémorative.
- Madame le Maire informe que le bail avec les nouveaux boulangers est signé, et que la boulangerie ouvrira le 24 avril et non le 17 du fait de travaux plus importants à réaliser en vue de leur installation.

Une inauguration aura lieu le 24 avril, 17 h 00 devant la boulangerie.

- Madame le maire informe que des dégradations de l'école ont fait l'objet d'un mail qu'elle présente et commente. Elle va contacter la gendarmerie à cet effet pour leur demander de faire des rondes le soir et principalement le week-end. Elle se rendra également sur place régulièrement.

La séance est levée à 19h50

Le secrétaire de séance –



Daniel PETIT